

CONSEIL MUNICIPAL
12 décembre 2024 à 20h30

Spectateur présent : M. Thierry DRAN et Mme Annie CANDELA

Absents excusés : Mme Caroline KANDEL qui donne pouvoir à Mme Catherine PUJOL, M. Vincent ODILLE qui donne pouvoir à M. Mickaël FLEURY et M. Vincent BONNAIRE qui donne pouvoir à M. Stéphane DERUE.

Secrétaire de séance : M. Stéphane DERUE

LECTURE DES DELIBERATIONS

INTERVENTION M. ERIC BOBAN CALYCE

M. Eric BOBAN représentant de Calycé est intervenu dans le cadre d'une proposition d'un projet éolien de quatre machines.

Le projet n'impactera pas visuellement la commune.

Le conseil décide donc de donner un avis favorable à ce projet avec 11 avis POUR, 2 avis CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

DELIBERATION VENTE PARCELLES COMMUNALES À SCI B4 IMMO PRO

Madame le Maire informe l'assemblée de la vente de deux parcelles communales, pour une surface de 535 m², situées à l'entrée de l'entreprise RTS, qui va devenir la SCI B4 Immo Pro, pour la somme de 2 500 € hors frais de notaire. Le montant du m² est à 4.67 €. Monsieur Loïc BLONDEL, nouveau gérant, a déjà donné son accord.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de ces deux parcelles communales à M. Loïc BLONDEL.

DELIBERATION MISE A DISPOSITION AGENT INTERIMAIRE BIBLIOTHEQUE A LA CCMC

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être établie entre la commune et la CCMC concernant le remplacement de l'agent pour la bibliothèque.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION DECLASSEMENT PARCELLE D N°1032

Conformément à la délibération n° 1854 du 8 février 2024, la parcelle D n° 1032 issue de la division de la parcelle D965, est actuellement affectée au domaine public de la commune.

Madame le Maire indique que cette parcelle n'étant dans les faits pas affectée au domaine public de la commune puisqu'elle est d'usage privé d'un administré, il est nécessaire de la soustraire du domaine public de la commune pour la reverser au domaine privé de la commune afin de permettre d'en finaliser la vente à cet administré.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au déclassement de cette parcelle.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET INDEMNITES DES ELUS

Madame le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie lui a signalé que le chapitre 65 ne possède pas les crédits suffisants pour régler les indemnités des élus de décembre 2024. Il convient donc de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget primitif 2024 et d'inscrire :

- au chapitre 68, compte 681, dépenses de fonctionnement : - 855,23 €
- au chapitre 65, compte 65311, dépenses de fonctionnement : + 855,23 €.

INFORMATIONS

Madame le Maire fait un rappel sur la situation financière des panneaux photovoltaïque :

Facture totale : 49 675,20 €

Subventions accordées du département : 14 745,60 € + de la région : 7 200,00 € = 21 945,60 €

Facturation à EDF par an : 4 500,00 €

M. Patrice LAURENT conseille de prévoir un nettoyage des panneaux.

Madame le Maire fait également un point sur les devis pour les grilles devant la mairie. Elle attend encore deux autres devis. Un premier devis estime les travaux de peinture à 4 740 €.

TOUR DE TABLE :

M. André KUHN demande s'il est possible en 2025 d'avoir de nouvelles illuminations de Noël pour les lotissements dont les luminaires ont été changés. Une commande sera passée en 2025.

Il en profite également pour signaler le dysfonctionnement d'un lampadaire situé au carrefour Rue de l'Hyvert et Rue Neuve.

M. Philippe JULES signale qu'une voiture reste depuis plusieurs mois sur le parking dans le Jardinnet.

M. Stéphane DERUE demande si une clause existe sur le raccordement d'assainissement des parcelles à vendre Rue de l'Hyvert et Ruelle de la Charrière, afin de prendre en compte pour les futurs travaux des trottoirs.

M. Mickaël FLEURY demande si le renouvellement du contrat à durée déterminée de M. VEDANI Mickaël sera renouvelé début 2025. Madame le Maire donnera sa décision définitive à l'agent dans quelques jours, après un entretien.

Il informe également un retour positif sur l'animation de Noël qui a eu lieu le mercredi 4 décembre 2024 :

32 enfants présents, des crêpes, des chocolats chauds et des clémentines étaient à disposition.

Une proposition est faite pour la venue du père Noël l'année prochaine pour le plaisir des petits.

Rappel de l'animation Concert Apéro avec la venue de la chanteuse Silda The Voice 2023 le vendredi 20 décembre 2024 dans la cour de la mairie.

Rappel des vœux du Maire qui se dérouleront le mercredi 8 janvier 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 16 janvier 2025 à 20 heures 30.